

Arrêté N° 24-DDTM85-320

**portant modification de la composition de la Commission locale de l'eau du
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin du Lay**

**Le préfet de la Vendée
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- VU** le Code de l'Environnement, notamment les articles L.212-4 et R.212-29 à R.212-34,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU** l'arrêté du 18 novembre 2015 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne et arrêtant le programme pluriannuel de mesures,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 17-DDTM-68 du 2 février 2017 modifiant l'arrêté préfectoral n° 97-DRCL/4-003 du 29 avril 1997 fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin du Lay,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 23-DDTM85-297 du 13 avril 2023 portant renouvellement des membres de la commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin du Lay,

CONSIDÉRANT le changement d'un représentant des collectivités : représentant de La Roche-sur-Yon Agglomération

Arrête

Article 1 : Composition de la commission locale de l'eau

L'arrêté préfectoral n° 23-DDTM85-297 du 13 avril 2023 est modifié comme suit :

1 Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (30 membres) :

Communauté d'agglomération « La Roche-sur-Yon Agglomération » :
Monsieur Pascal THIBAUT

Le reste de l'article 1 est sans changement.

Une liste récapitulant la nouvelle composition de la commission locale de l'eau est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Publication

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée et sera mis en ligne sur le site internet désigné par le Ministère chargé de l'environnement : www.gesteau.eaufrance.fr

Article 3 : Délai et voie de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes.

Article 4 : Exécution

La Secrétaire générale de la Préfecture de la Vendée et le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Roche-sur-Yon, le **17 MAI 2024**

Le préfet,



Gérard GAVORY

ANNEXE à l'arrêté préfectoral n° 24-DDTM85-320
portant modification de la composition de la commission locale de l'eau (CLE)
du schéma d'aménagement et gestion des eaux (SAGE) du bassin du Lay
Composition de la CLE du SAGE du bassin du Lay (57 membres)

1 Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (30 membres) :

Conseil régional des Pays de la Loire :
Monsieur Philippe BARRÉ

Conseil départemental de la Vendée :
Madame Brigitte HYBERT

Représentants des maires du département de la Vendée :

Monsieur Jean FERRAND	Maire du Champ-Saint-Père
Monsieur Frédéric BRUNO	Adjoint de Château-Guibert
Monsieur Jean-Marcel GRIMAUD	Maire de Sigournais
Monsieur Jeannick DEBORDE	Adjoint de Bournezeau
Monsieur Christian AIME	Maire de Moutiers-les-Mauxfaits
Monsieur Jérôme COUTAND	Adjoint de Réaumur
Madame Anne AUBIN-SICARD	Adjointe à La Roche-sur-Yon
Monsieur Christian PELLETIER	Adjoint de Pouzauges
Monsieur Jean-Marie LANDAIS	Adjoint de Triaize
Monsieur Patrick COLLIN	Adjoint de l'Aiguillon-La-Presqu'île
Madame Magalie GROLLEAU	Maire de la Réorthe
Monsieur Vincent JULES	Maire de Mareuil-Sur-Lay-Dissais

Communauté de Communes du pays de Chantonay :
Madame Hélène MADORRA

Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts
Madame Cathy PIVETEAU

Communauté de Communes Vendée Grand Littoral :
Monsieur Jannick RABILLÉ

Communauté de Communes Sud Vendée Littoral :
Madame Françoise BAUDRY
Monsieur Laurent HUGER
Monsieur David MARCHEGAY

Communauté de Communes du pays de Pouzauges :
Monsieur Frédéric PORTRAIT

Communauté de Communes pays de Fontenay-Vendée :
Monsieur Sébastien ROY

Communauté d'agglomération « La Roche-sur-Yon Agglomération » :
Monsieur Pascal THIBAUT

Communauté de Communes du pays de la Châtaigneraie :
Monsieur Christian GUENION

Communauté de Communes du pays des Herbiers :
Monsieur Patrick MANDIN

Syndicat mixte Vendée Eau :
Monsieur James GANDRIEU
Monsieur Joël CHATEIGNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais Poitevin :
Monsieur Arnaud CHARPENTIER

Syndicat mixte du bassin du Lay :
Madame Elisabeth BILLARD
Monsieur Thierry PRIOUZEAU

2 - Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées : (16 membres)

Chambre d'agriculture de la Vendée

Chambre de commerce et d'industrie de la Vendée

Association Syndicale Autorisée de la Vallée du Lay

Association « Les vallées du Moyen Lay »

Comité régional de la conchyliculture des Pays de la Loire

Comité régional des pêches et des élevages marins des Pays de la Loire (COREPEM)

Fédération des Syndicats de marais du Marais Poitevin

Union régionale des industries de carrières et matériaux de construction des Pays de la Loire

Fédération de Vendée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Fédération départementale des chasseurs de la Vendée

Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Sèvre et bocage (CPIE)

Coordination pour la défense du Marais Poitevin (CDMP)

Association de défense des riverains du Lay

Union départementale des associations familiales (UDAF)

Ligue de Protection des Oiseaux de la Vendée (LPO)

UFC Que Choisir Vendée

3 - Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics : (11 membres)

- la Préfète de la région Centre-Val de Loire, coordonnatrice du Bassin Loire-Bretagne
- le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, coordonnateur du Marais Poitevin
- le Préfet de la Vendée
- le Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- la Directrice Régionale Pays de la Loire de l'Office français de la Biodiversité
- la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire
- le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée
- le Délégué à la mer et au littoral de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Vendée
- le Directeur départemental de la protection de la population de la Vendée
- le Directeur de l'Établissement public du Marais Poitevin
- la Directrice déléguée du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

ou leur représentant